

Règlement de la Bourse aux vêtements du 17 et 18 Novembre 2018

1/ Dépôt des articles le 16 Novembre à la salle des fêtes de 9 h à 12 h et de 14h à 20 h

2/ La dépose des articles coûtera **5 €** aux familles non-adhérentes.

3/ Nous acceptons les vêtements **(uniquement d'Hiver)** jusqu'à 16 ans et taille 36. Les vêtements adultes seront refusés, ainsi que les lots de vêtements.

4/ Pour chaque famille, il sera accepté une liste de 20 vêtements maximum, une liste de 20 articles de puériculture et/ou vêtements de grossesse maximum et une liste de 26 jouets maximum.

5/ Pour tout dépôt, fournir une liste détaillée des articles à votre nom ainsi que le prix de vente souhaité. Généralement, les habits dépassant 7 € ne se vendent pas. Si les prix indiqués semblent trop élevés, l'Association se réserve le droit de les refuser.

6/ Tout vêtement décousu, taché, troué ou sale refusé, il en va de même pour les jouets sales ou cassés, et les chaussures sales ou abîmées.

7/ Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour acheter.

8/ Vous devez impérativement récupérer vos invendus le 18 Novembre entre 18 h et 19h. C'est à ce moment-là, que vous sera remis l'argent de vos articles vendus, sur présentation de la feuille de dépôt.

Passé ce délai les vêtements non récupérés seront donnés à une association caritative.

9/ Pour couvrir ses frais, l'Association prendra **10%** sur les ventes.

10/ L'association décline toute responsabilité sur les pertes et les vols, nous ne rembourserons aucun article manquant.